

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1317 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi.

n° 1317

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 août 1965

Numéro JO
n° 2 du 12/08/1965

Date du numéro
12 août 1965

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis le décret n° 65-628 du 28 juillet 1965 fixant pour les départements et les territoires d'outre-mer les modalités d'application ou d'adaptation de certaines dispositions du décret n° 64-231 du 14 mars 1964 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel (J.O.R.F. du 31 juillet 1965. p. 1965). Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire et par délégation : L'Administrateur en chef chargé de l'expédition des affaires courantes du Secrétariat général, Henri BEAUX.